



Compte Rendu du CA de l'UL du 08/11/2016 par les représentants des BIATSS SNPTEs – A&I UNSA

Le CA débute à 9h20

1. Informations du Président et du Vice-président

- L'établissement se prépare à une éventuelle évolution de la loi sur l'entrée en Master : le texte adopté par le Sénat prévoit que l'entrée en master se fasse par l'examen du dossier ou sur concours ; c'est une profonde réforme pour notre système, si la loi passe, ce qui n'est pas complètement fait, cela changera beaucoup de chose. Il faut s'y préparer, si le texte est adopté en décembre cela concernera la rentrée 2017. Il est prévu une plateforme de candidature nationale qui permettrait aux étudiants de candidater et de déposer leur dossier de manière unique. A nous de répondre. La loi fait que cela devient sélectif, il faut donc mettre en place un jury, déterminer les capacités d'accueil par rapport à la faisabilité. Une situation d'exception est possible, pas de sélection à l'entrée en M1 = système dérogatoire, la sélection viendrait seulement entre M1 et M2. Si application à la rentrée 2017, il faudra être prêt en février. Le prochain CF doit travailler dessus.
- En 2012, le CA a voté une délibération pour donner les compétences de répartitions des moyens aux pôles scientifiques, avec la proposition que les pôles puissent choisir ou pas d'appliquer cette règle. Il y a eu un recours auprès du TA. La Cours Administrative d'Appel a cassé cette délibération, car on ne peut adjoindre à la décision du CA le fait que les pôles choisissent. C'est exécutoire. La proposition du Président serait de reprendre une délibération en décembre de répartition des crédits à chaque unité de recherche, puisque les conseils de pôle n'émettent plus qu'un avis. Pour les emplois c'est le CA de décembre qui détermine in-fine les publications de postes.
- HCERES : l'évaluation de l'établissement a commencé. L'ensemble des documents a été déposé le 13/10. En ce moment se déroulent les comités de visites, 2 à 3 par semaine dans les laboratoires. En parallèle, les formations seront évaluées sur dossiers. Du 21 au 24 mars 2017, les administrateurs pourraient être mobilisés à la demande du comité d'évaluation de l'HCERES dans le cadre de l'évaluation de l'établissement sur le thème de la gouvernance, fonctionnement et politique générale de l'établissement;
- Le calendrier des prochains CA pour le 1^{er} semestre 2017 va être envoyé. Les élections des conseils de pôles et Collegiums sont prévues autour des vacances de février, et les élections des conseils centraux le 4 avril 2017. Les dates de réunion des futurs conseils sont prévues jusqu'à l'été pour leur installation, des élections des VP et le choix des personnalités extérieures. Les membres du CA actuel pourront siéger en



CA restreint jusqu'à l'installation du nouveau CA, notamment pour la campagne d'emploi.

- Le Président présente le nouveau DRH de l'UL M. Sébastien Lajoux qui vient du Conseil Départemental des Vosges. Ancien thésard de la fac de Droit de Nancy. Sa vision des RH : « être un facilitateur pour tout le monde ».

- Un administrateur fait une remarque sur la sélection en master, en l'état actuel du texte on peut mettre en place un dispositif de sélection, qui n'a pas vocation à être généralisé. Là où une sélection est souhaitée, un effort supplémentaire reste à faire pour être rigoureux sur le calibrage des effectifs, c'est la notion de remplissage qui va s'appliquer. Le projet n'est pas aussi lourd qu'il y paraît actuellement. Hormis les cas dérogatoires de psycho et droit, il y a l'introduction d'un article qui permettra de maintenir une sélection entre M1 et M2 dès lors qu'il n'y a pas de sélection en M1. Le Président se fait l'écho d'une discussion avec les doyens des facultés de droit françaises, réunis à Metz, où le M1 de Droit est encore un diplôme qui donne accès à un certain nombre de concours. Idem pour l'attribution du titre de psychologue qui se fait au niveau du M1.

Il y aura un texte de cadrage décrivant les 4 situations possibles. On sait déjà où sont les principales difficultés. Mais on doit rester dans un cadre général pour des diplômes nationaux. Préoccupation du Président, cela va aller très vite et il est inquiet sur le développement de la plateforme, et n'est pas complètement rassuré sur la vitesse à laquelle le MERS va mettre en place cette plateforme.

Administrateur : pas une plateforme de candidature, mais un outil de communication, avec prérequis, info et état du remplissage.

Le même administrateur fait également remarquer que la décision tombée du conseil d'état sur la partialité des jurys de sélection des enseignants a durci les conditions de participation, est-on en train d'y travailler à l'UL ? Le fait même de connaître un des candidats poserait le problème pour l'examen des dossiers des autres candidats.

Le Président répond que oui pour cette année, il y a eu un travail sur les jurys avec une déclaration des membres sur l'absence de conflit d'intérêt. C'est en cours pour la prochaine rentrée. On regarde ce que le Conseil d'état apprécie comme lien entre candidat et jury. Voir dans la pratique comment on fait car le jury est toujours déterminé avant d'avoir connaissance des candidats.

2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 septembre 2016

Pas de remarques. **Une abstention.**



Enjeux stratégiques

3. Bilan en matière de Formation Tout au Long de la Vie (Information)

Le bilan est présenté par Stéphane Creusot, Directeur de la DFOIP, en l'absence du VP formation retenu hors de l'établissement.

- Un travail de réorganisation, entre 2012 et 2013, s'est traduit par l'arrêt de certaines activités (ex APP du supérieur et Bilan de Compétences)
- Le Chiffre d'affaires de la FC à l'UL 2015 : 5 7 M € (4,2 M€ en 2014) L'objectif de l'établissement reste d'atteindre les 7 M d'euros
50% des recettes viennent des entreprises et des OPCA, 27% des financements publics. Baisse de l'aide Régionale, l'UL subit l'impact du resserrement du soutien de la Région. On ne sait pas encore si on va subir des AO ou rester sur des subventions.
¼ des stagiaires représentent des salariés prenant personnellement en charge leur formation On constate une augmentation des contrats d'apprentissage (1519 pour 2015) et des contrats de professionnalisation (522 pour 2015) grâce notamment au fait que l'UL à son propre CFA.
- La VAE reste constante, et pour la VAPP l'UL est à la 5^{ème} place au niveau national.
- CIF représente 314 stagiaires en 2015, principalement sur des formations en master.
- Le Compte personnel de formation : un travail est en cours pour faire passer nos diplômes sur les listes « d'éligibilité » Les chiffres, même au niveau national restent faibles. Le travail en cours dans les formations est axé sur une organisation en blocs de compétences. Un appel auprès des enseignants va être fait pour accompagner ce travail de la DFOIP.

Le Président rappelle que la mobilisation sur la VAE n'est pas facile car cela demande une mobilisation supplémentaire des enseignants qui aujourd'hui sont déjà très chargés.

Un administrateur qui a une grande expérience de la VAE trouve que la constitution des jurys reste très compliquée. Ne serait-il pas possible de l'alléger ? Cela n'engage pas à continuer de s'engager sur l'accompagnement.

S. Creusot répond que c'est la loi qui nous y astreint, il faudra voir si cela est possible et souhaitable, de modifier cette organisation.

Un autre administrateur entend la demande de la direction de la formation d'inciter les enseignants à s'investir dans la FTLV. Quelles initiatives l'UL et le CA pourraient ils prendre pour redynamiser et inciter les Enseignants à aller vers cette demande ?

Le président répond que c'est culturel et qu'il faudrait rappeler que la formation continue fait partie des missions des Enseignants-Chercheurs. Il constate la surcharge des collègues, car ce sont les mêmes collègues qui sont mobilisés, car les VAE



demandées sont souvent sur les mêmes diplômes, et cela correspond aussi au flux d'étudiants. Une incitation financière n'est pas forcément la réponse. C'est une mission importante de l'UL et de ses enseignants car cela concerne tous les salariés du territoire.

Un autre administrateur attire l'attention sur ce que représente la FC dans notre budget ! Développer la FC c'est difficile. Ce n'est pas encore une alternative pour les établissements.

Le Président répond que la formation continue est d'abord une question de modalité de formation différente avant d'être une ressource financière pour l'établissement. Dans tous les cas, elle n'est pas faite pour financer la FI ou la recherche.

4. Human Resources Strategy for Researchers (HRS4R)

L'Université est candidate au bénéfice du LABEL HRS4R. Il s'agit d'une Charte, avec 40 principes répartis en 4 axes, autour de l'éthique et des pratiques professionnelles.

Le dossier de l'UL est à déposer avant le 15 novembre 2016.

Composition du comité de pilotage avec les 3 VP, les 3 directeurs RH, RV et RI, et la chargée de projet, Karine Lesquoy, ainsi qu'un représentant de la DAPEQ.

Le dossier reprend l'auto-évaluation de l'UL, un plan d'action et la mise en place du projet suite à la labélisation.

Les axes du plan d'action sont :

- Statut du doctorant et du post-doctorant
- Recrutement, carrière du chercheur
- Qualité de vie au travail (accueil des personnes en situation de handicap, non-discrimination,...)
- Mobilité, donner une dimension internationale à l'Université
- Etiques, intégrité et valeurs professionnelles (avec nomination d'un chargé de mission à l'UL)
- Accès et diffusion des connaissances

Des actions sont déjà en cours, ce plan d'action est ambitieux. Un chef de projet a été nommé, ainsi qu'un chargé de projet. Un comité d'orientation stratégique est également prévu.

Un administrateur demande des informations complémentaires sur le suivi de carrière, notamment avec les discussions en cours actuellement sur le CNU.

Le Président répond qu'il n'y a pas forcément de lien et cite l'exemple de Montpellier, le suivi de carrière n'y est pas un problème. La CP CNU ne s'est pas prononcé contre. La question est plutôt « que fait-on de cette évaluation ? » Le Président fait un parallèle avec le suivi des chercheurs dans les EPST qui est fait depuis des années et permet de détecter un certain nombre de situation pour pouvoir accompagner mieux les personnes. A la question y-at-il une répercussion entre les deux ? Il n'en est pas sûr. Il y a des établissements déjà labélisés alors que



l'évaluation n'est pas encore mise en place. Il y a des adaptations à avoir, mais ce n'est pas une condition de rejet de la labélisation.

Le Président propose un vote du CA pour avis afin de renforcer le dossier vis-à-vis des instances d'évaluation.

1 vote contre

Ressources Humaines

5. Bilan social 2015

Présentation par la VP RH.

C'est une photographie au 31 décembre 2015 des personnels, des emplois et de rémunérations, de la santé ;

Il est bien sûr très centré sur les RH.

Il est complété de 4 focus :

- Temps partiel
- Contractuels
- Doctorants
- Pyramide des âges

Le document est plus complet que celui de 2014 et va largement au-delà des demandes du ministère. Il a été adopté au CT du 13 octobre.

Le président ajoute que, dans l'actualité, il y a la question de l'égalité homme-femme en matière de rémunération, un focus sur le temps partiel explique par ailleurs ce qui fait une différence de rémunération entre les deux. La pyramide de l'échelle des cadres dans l'établissement, il y a plus de femmes en C que de femmes professeuses d'université. Il ne faut pas oublier que nous sommes sur les mêmes grilles de salaire.

Un administrateur constate encore une augmentation des contractuels et pas d'augmentation de CDI corrélé. Grace au focus on voit la précarité des femmes et aussi des jeunes ? Que compte faire l'UL, le dispositif Sauvadet ayant montré ses limites ?

Le Président répond que l'augmentation des contractuels est liée à l'augmentation des activités de recherche, doctorant et chercheur. L'UL a une Masse Salariale contrainte et une réglementation à suivre. « Sauvadet 2 » rend plus de personnes éligibles, beaucoup de personnels ne veulent pas être titularisés par Sauvadet car n'ont pas les mêmes niveaux de rémunération. Nous pouvons faire en sorte de focaliser la Masse Salariale pour remplir le nombre de titulaires auquel on a le droit. Il faut réfléchir aux contractuels dans l'établissement et avoir des CDD court avec possibilité de formation pour passage d'un concours.

Une de vos élus confirme l'amélioration de ce bilan d'année en année qui apporte des indicateurs importants. Il faudra que ces indicateurs servent la politique RH des années futures.



Elle fait également le constat que 429 contractuels BIATSS sont recrutés pour assumer des fonctions pérennes. Cela signifie que l'établissement n'arrive plus à remplir ses missions avec les personnels titulaires en poste alors que le nombre de titulaires est en baisse. En réponse au président, elle note que seulement 44 BIATSS sont liés à des contrats de recherche

Le Président répond que les besoins en recherche sont exprimés de manière globale, ce sont surtout des doctorants et post doc en recherche : besoins d'appui en BIATSS en suivi de projet sur appel à Projets en maturation.

D'autre part, elle tient à relayer un point déjà évoqué en CT : la médecine du travail qui n'est pas à la hauteur de ce qui devrait être fait et notamment en lorraine nord, où la société en charge des visites médicales n'a pas renouveler son contrat avec l'UL. Il est essentiel de trouver une solution, pour assurer la mission de protection des personnels.

Le Vice-Président en charge des Ressources Humaines répond que sur les contractuels, il y a l'impact de la loi Sauvadet, 50% liés à la recherche et 50% d'autre raisons.

Le Président souhaite que l'UL fasse en sorte que les concours affichés Sauvadet soient fructueux, mais on le sait notre règlement de gestion est très favorable.

La Médecine de travail est au cœur des préoccupations de l'UL, la fonction publique d'état ne peut pas recruter des infirmiers, les médecins du travail sortis de formation ne viennent pas dans nos établissements. C'est un vrai chantier à mettre en œuvre.

Le Président confirme que le contrat pour la Lorraine Nord a été rompu par la société elle-même, car il ne lui est pas possible de remplacer les médecins partant à la retraite, 9 médecins vont partir en 2017.

Il va falloir qu'une réglementation évolue car nous n'arrivons pas à remplir nos obligations légales.

Un autre administrateur souhaiterait que soient mis en place quelques indicateurs territoriaux.

Le Président répond que ce n'est pas aisé à faire, notamment pour les laboratoires, mais il va en être tenu compte dans l'avenir.

Vote : 1 abstention

6. Dispositif d'intéressement BIATSS pour l'année 2016

Le dispositif d'intéressement devait disparaître en 2016 avec la mise en place du RIFSEEP. Toutefois, celui-ci n'est toujours pas mis en œuvre pour les ITRF et, comme annoncé en septembre, le PPCR et l'augmentation du point d'indice seront financés par l'Etat en 2016.

Le timing est contraint, donc le président propose un passage en CA sans revoir les principes du dispositif. Le dispositif de 2015 est donc reconduit avec quelques modifications qui tiennent compte des remarques des Organisations Syndicales.

Montant maximum réduit à 2800€ brut et montant minimum relevé à 150€.



Pas de préconisations fortes de l'UL sur le non cumul des primes, mais une orientation sur les attributions des primes 2016 :

- élargir le nombre de bénéficiaires,
- faire attention aux catégories C et B, et attention à l'IPAGE et aux autres primes de fonctions déjà existantes.

Un administrateur explique que son organisation syndicale a validé ce dispositif expérimental sur les 3 années mais souhaite que ce dispositif s'éteigne et soit dans intégré dans CIA qui devra être cadré. Il se pose d'autres questions, sur l'intéressement collectif et le problème de cumul avec les primes de fonctions. Il faudra à nouveau définir un plafond Il a validé le dispositif car il reconnaît l'investissement de certains agents.

Le Président répond qu'on attend de la mise en place du RIFSEEP, pour intégrer cette prime dans la partie du complément indemnitaire annuel. Un dispositif collectif, existe par exemple dans la prise de brevet, mais sera posé quand il y aura le RIFSEEP. Les expérimentations mises en place dans le domaine ne sont pas forcément probantes.

Une de vos élus explique que le SNPTES et A&I UNSA ont voté contre ce dispositif et lit la déclaration, déjà faite en CT :

« Le SNPTES et A&I-UNSA voteront une nouvelle fois en CA contre cette prime d'intéressement dont l'application est totalement inéquitable. En effet, les chiffres nous montrent clairement qu'en réalité, le montant de cette "prime d'intéressement" dépend de la structure d'affectation (composantes, directions) ou de la catégorie d'emploi (A, B ou C), bien plus que de l'éventuelle reconnaissance de l'investissement personnel. Ainsi contrairement aux laboratoires et aux directions, le niveau de prime en composantes de formation est clairement lié à la catégorie de personnel (A>B>C). Est-ce à dire que les personnels de catégorie C ont un investissement moins important ?

Seulement 66% des personnels des laboratoires sont bénéficiaires de la prime, contre 90% ailleurs. Est-ce que les personnels des laboratoires sont moins nombreux à s'investir ?

La prime d'intéressement moyenne des personnels des directions est 2 fois plus faible. Est-ce que les personnels des directions sont moins investis ? Le SNPTES et A&I ne le pensent pas. Une telle prime d'intéressement n'est qu'un facteur de clientélisme et d'inégalité si ses montants ne sont pas déterminés de manière juste et équitable pour tous les personnels de l'UL, ce qui appelle des critères et une politique d'attribution identiques où que l'on travaille et quel que soit le statut.

Le SNPTES et A&I-UNSA affirment que l'investissement de chacun des personnels, quelles que soient la catégorie, la composante ou la direction, contribue à la réussite de l'UL. C'est cet investissement qui doit être reconnu dans la politique indemnitaire proposée au CA de notre établissement.

En plus, contrairement à l'engagement du Président de l'UL en CA, la prime d'intéressement reste cumulable avec l'IPAGE!

Pour toutes ces raisons, nous votons contre cette prime d'intéressement dans notre établissement en CT comme en CA. »



Vote : abs : 1 / contre : 5 / 0 refus de vote

7. Dispositif de prise en charge des coûts de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les personnels de l'Université de Lorraine

8 agents bénéficiaires de ce dispositif depuis 2012. C'est trop peu.

2012, aide de 500€ forfaitaire.

2016 augmentation de l'aide en fonction des diplômes préparés, UL ou hors UL pour les diplômes du supérieur et prise en charge à 70 % des coûts d'accompagnement pour les diplômes de l'enseignement secondaire.

Vote à l'unanimité

8. Liste modifiée des fonctions éligibles à la Prime de Charges Administratives (PCA) pour l'année 2016-2017

Modification à la marge à la demande de l'agent comptable : remplacé directeur par responsable de programme d'investissement d'avenir.

Un administrateur demande pourquoi ce montant n'est pas versé en décharge de service ?

Le Président répond que c'est aligné sur la loi.

Vote à l'unanimité

Patrimoine Immobilier

9. Protocole entre la Métropole du Grand Nancy et l'Université de Lorraine, relatif au Technopôle Henri POINCARÉ

Présentation par André Rossinot, Président de la Métropole de Nancy.

Le protocole présenté prévoit un renforcement des échanges d'information, et du travail conjoint sur différents dossiers dont les transports et la mobilité. Une vision partagée sur le principe de requalification du campus Aiguillettes, notamment sur le regroupement des laboratoires de recherche.

Le Président ajoute que ce protocole est important car ce renforcement est une prorogative de la Métropole mais qu'il est au cœur de nos préoccupations universitaires. L'UL ne peut pas, seule, se développer géographiquement. La vision du technopôle ce n'est pas l'université qui peut seule la porter et la présenter.



Un administrateur se félicite du travail conjoint entre l'UL et la Métropole ; signer un protocole pour créer de la lisibilité et innover c'est une bonne chose, mais il s'interroge sur un des acteurs majeurs, le CHU, n'était pas possible de signer un protocole à 3 ?

Le Président de la Métropole répond que le CHU est en pleine réorganisation interne mais il est associé aux discussions. Le symbole recherché est de travailler sur le concept, le principe et la dénomination. Le travail sur le problème des transports par exemple, va venir ensuite. C'est un premier accord de principe, il faudra se revoir et discuter, c'est un processus de construction dans lequel les deux partenaires s'engagent.

L'administrateur de Metz Métropole s'interroge sur la possibilité de donner plus deux lisibilités aux deux métropoles ?

Le Président répond que pour cela il y a la « French Tech », le sillon lorrain, ou encore « matériaux tech »... L'animation de Metz Métropole est une vraie question, entre les entreprises, les chercheurs, la culture scientifique et technique... aujourd'hui on n'a pas de réponses satisfaisantes dans la manière d'animer. C'est en ça que l'on peut progresser ensemble.

Le Président de la Métropole de Nancy ajoute que Nancy n'a pas la chance d'avoir un grand territoire comme Metz qui a pu créer un grand technopôle de 4 à 5000 hectares. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui cela favorise la métropole de Nancy, qui peut travailler davantage sur la proximité. Sur le sillon lorrain, on peut réfléchir à travailler ensemble. Un administrateur ajoute que la question de la mobilité est essentielle. Cette question reste une préoccupation pour les usagers et les personnels de l'UL, il y a encore des progrès à faire. Ce projet devrait être réfléchi plus largement que sur la seule métropole.

Le Président de la Métropole de Nancy répond qu'il y a aujourd'hui des garanties sur la métropole, alors qu'auparavant il y a avait pas exemple des problèmes avec la médecine sur les horaires, le cadencement par exemple, aujourd'hui ça va mieux. Mais cela ne règle pas les problèmes de la ville de Nancy et des friches de l'Etat.

Le Président ajoute que ce protocole est l'engagement d'une vision partagée, « bien faire ensemble ».

Vote : une abstention

10. Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement Durable du Campus Aiguillettes

Le vote d'aujourd'hui est un vote d'orientation plus qu'un vote directif. L'important ce sont les premières phases du projet.

Hypothèses retenues : densification raisonnée du campus, intégration de nouvelles composantes et de nouveaux services, libération de sites isolés et réduction du nombre de sites, projet 2017-2036.

- Implantation de start-ups et d'entreprises
- Pas de logements dans les locaux existants



- Transfert du LIEC à court terme
 - Transfert possible de l'IUT Charlemagne qui atteint les limites du bâtiment qu'il occupe
 - Transfert possible des CPP et de l'ESSTIN en lien et à proximité de Télécom Nancy
 - Transfert possible de la présidence à long terme
- Vote sur le lancement des études sur le regroupement des activités de recherche dans la tour A et sur le transfert du LIEC à ce campus.

Vote à l'unanimité

11. Évolution de la grille tarifaire de mise à disposition des locaux de l'Université de Lorraine

Vote : une abstention

Vie Institutionnelle

12. Participation de l'université de Lorraine en tant que membre actif de l'association ECOSYSTEME INNOVATION RESPONSABLE

L'objectif de cette association est de contribuer au développement économique et de poursuivre la culture de l'innovation, du développement durable et de l'économie sociale.

Vote : une abstention

13. Règlement Intérieur du Collégium Lorraine Management Innovation

Approbation du projet de règlement intérieur

Vote : une abstention

14. Modification du Règlement Intérieur du Collégium Droit Économie Gestion (DEG)

Suite à la création du Collégium Lorraine Management, le règlement intérieur du Collégium DEG doit être modifié en conséquence.

Vote : une abstention

Proposition faite au Collégium DEG de supprimer le mot gestion de son intitulé pour plus de lisibilité par rapport au Collégium management



Vote : 1 contre et 4 abstention

15. Création du Centre de Coordination EXPLOR et examen de ses statuts

Projet porté par G. Monard et B. Dussoubs (IJL).

Le projet EXPLOR vise à renforcer l'offre de simulation et de calcul en Lorraine par une mise en réseau des centres de calcul existant, leur renforcement et l'accompagnement des chercheurs et entreprises à leur utilisation. Le projet EXPLOR fait partie des projets soutenus financièrement par l'Etat et la Région Lorraine dans le cadre du Pacte Lorraine 2014-2016 puis dans le Contrat de Plan Etat-Région Grand Est 2015-2020.

EXPLOR est un ensemble comprenant :

- un mésocentre de calcul (Bâtiment Institut Jean Lamour, Nancy),
- une maison de la simulation (Faculté des sciences, Nancy).

Pour un cout total de 2 850 000 € financé par l'UL et la Région. I y a deux autres mésocentres dans la Région Grand Est, un en champagne Ardennes et un en Alsace.

Vote à l'unanimité

16. Modification du Règlement Intérieur du Pôle Scientifique Biologie, Médecine, Santé (BMS)

Proposition du CT, faire une ouverture avec un quorum à 50% des membres présents ou représentés

Vote à l'unanimité

17. Intégration de l'Équipe d'Accueil 4632 « Laboratoire de mécanique Biomécanique Polymère Structures (La BPS) à l'UMR 7239 « Laboratoire d'Étude des Microstructures et de mécanique des Matériaux (LEM3) au 1^{er} janvier 2017 et modification du Règlement Intérieur du Pôle Scientifique "Matière, Matériaux, Métallurgie, Mécanique" (M4)

1^{er} vote sur le principe de l'intégration

Vote à l'unanimité

2^{ème} vote sur le règlement intérieur avec une proposition du CT de faire une ouverture avec un quorum à 50% des membres présents ou représentés

Vote à l'unanimité



18. Désignation des 2 représentants de l'Université de Lorraine appelés à siéger au Conseil d'Administration de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) du Grand-Est

Proposition : le Président et le VP Recherche

Vote : 1 abstention

19. Désignation d'un membre, élu du Collège des Usagers du Conseil d'Administration, appelé à siéger en qualité de titulaire à la Commission du Patrimoine Immobilier (en remplacement de M. Grégoire PERSON démissionnaire)

Proposition : M. Gallas

Vote à l'unanimité

20. Désignation d'un élu étudiant issu du Conseil d'Administration, appelé à siéger au Comité Technique Fonds de Solidarité des Initiatives Étudiantes (FSDIE) (en remplacement de M. Grégoire PERSON)

Proposition : M. Gallas

Vote à l'unanimité

21. Désignation d'un membre du collège des Usagers du Conseil d'Administration, appelé à siéger en qualité de titulaire au Bureau du Conseil d'Administration (suite à la démission de M. Grégoire PERSON)

Proposition : M. Gallas

Vote à l'unanimité

Affaires Financières

22. Admission en Non-Valeur

Vote à l'unanimité

23. Remise gracieuse

Vote à l'unanimité



24. Versement d'une bourse aux étudiants du Master international Labex DAMAS REPORTÉ

Etudes & Insertion Professionnelle

25. Modification des projets de mentions et parcours-types de diplômes à soumettre au processus d'accréditation 2018-2022 (Architecture de l'offre de formation)

Vote sur les modifications apportées à l'architecture par rapport au vote de juillet 2016
Question d'un administrateur : y aura-t-il un vote au sein des Collegium avant l'envoi au ministère ?

C'est effectivement prévu.

Question d'un administrateur : à quel moment les Collegium vont voter le contenu ?

Le vote porte sur l'architecture, la saisie est en cours par chaque équipe.

Entre le 15 novembre et le 15 décembre 2016, échanges entre la DFOIP et les cellules d'appui des Collegium sur la maîtrise de la charge d'enseignement.

Vote à l'unanimité

26. Création du Master Border Studies

Projet de master conjoint avec les Universités de la Grande Région, sauf Liège.

Vote à l'unanimité

27. Modification du Diplôme Inter Universitaire (DIU) Chirurgie Robotique

Modification d'un DU créé en 2008, portant notamment sur le cout de la formation

Vote à l'unanimité

28. Création du Diplôme Universitaire (DU) Santé et Activité Physique adaptée

La problématique porte sur le calcul des coûts de formation, comment valoriser le cout d'un PUPH ou d'un MCU-PH alors qu'il n'y a pas de charges officielles ? Sur le dossier proprement dit, il n'y a pas eu de discussion en conseil de la formation.

Ce n'est pas la faute du porteur de projet mais bien la problématique dont doit se saisir le CF avec la DBF sur le calcul des coûts de formation.



Le vote est reporté.

Vie Universitaire

29. Exonération des droits d'inscription en 2^{ème} année dans le cadre de l'étalement des études pour les sportifs de haut niveau

Peu d'Universités le proposent et l'Université de Lorraine serait plus attractive. C'est un étalement de la première année de formation sur deux ans au lieu d'une pour les sportifs de haut niveau.

Vote à l'unanimité

30. Création d'une Commission « Développement Durable »

Présentation par le chargé de mission de cette commission C2D
Contraintes réglementaires avec la loi Grenelle qui imposent à l'établissement d'enseignement supérieur d'élaborer un « plan vert »
Cette commission a pour objet de contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'actions de développement durable à destination des étudiants et des personnels, de proposer des plans d'action au CVU, de rendre des comptes de ces actions auprès du CVU et du CA.
Elle est composée de représentants des différents conseils, Collegium, pôles scientifiques, et d'invités permanents (DLI, VP CVU,...)

Vote à l'unanimité

Affaires Juridiques

31. Contrat de réservation de places de stationnement sur le parking Albin HALLER à Nancy, en vue de leur prochaine acquisition

Parking en cours de reconstruction, à côté de la piscine des océanographes.
Besoin de 70 places pour les nouveaux arrivants sur le « 91 avenue de la libération ».
38 places seront sur un parking relais.
20 places de parking seront achetées dont 10 seront sous-louées à la Maison de la finance pour un montant de 300 000 €
Au final, les besoins seront couverts.



Vote à l'unanimité

Legs & Dons

32. Legs de Mme FERRY-MERCIOL Marie Élisabeth en faveur du Laboratoire d'Anatomie de la Faculté de Médecin de de Nancy

Legs de 99211 €

Vote à l'unanimité

Vos élus représentants des BIATSS SNPTES – A&I UNSA au CA

Anne LAPLACE-CHASSARD

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS